Image not found or type unknown

Annulation contrat de vente

Par **maxime31**, le **17/03/2008** à **22:46**

Bonjour,

J'ai commandé le 2 février 2008 auprès d'une société de meuble un canapé au prix de 1077€ + 50 de frais de livraison. Le délai annoncé sur la facture été de 4 à 6 semaines. J'ai effectué un acompte de 340€ pour validé la commande.
Aujourd'hui (soit 6 semaines après la commande) le vendeur m'avertit que la livraison ne pourra être effectué dans les délais, et qu'il y aura au moins 6 semaines de retard.
Après avoir tenter une négociation à l'amiable du prix, le vendeur refuse de faire un geste commercial.
Je décide donc d'annuler le contrat de vente mais le vendeur refuse de me rendre mon acompte.
Ma question est donc simple, es-ce que je peux légalement réclamer l'annulation et le remboursement de l'acompte pour non respect du délai de livraison ?
J'aimerai connaître l'article de loi exact (pour le présenter au professionnel) qui permettrai d'effectuer cette demande ?

Merci d'avance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés